

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 mars 2025

Le Conseil Municipal de Saint-Léger-lès-Paray s'est réuni le jeudi vingt-sept mars deux-mille-vingt-cinq, à vingt heures sous la présidence de M. Eric BOURDAIS, Maire, en vertu d'une convocation en date du 21 mars 2025.

### Etaient présents :

M. AUCOURT Frédéric, M. BOURDAIS Eric, M. BOURGEON Laurent, Mme COMBALUZIER Françoise, M. GENEVOIS Jean-Jacques, Mme GUERIN Danielle, M. GUILLEMIN Jean-Marc, Mme LAVOCAT Marie-Hélène, M. MATRAS Alain, Mme MICHAUD Valérie, Mme PASCAL Christelle et Mme PEGUIN Nathalie

### Etaient absents, excusés :

Mme DESSEIGNE Emmanuelle, et Mme GUINGAND Colette.

-----  
Monsieur Éric BOURDAIS, Maire, ouvre la séance à 20 heures et procède à l'appel des présents.

Madame Christelle PASCAL est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour rajouter un point à l'ordre du jour : contribution agence de l'eau. Les membres, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

#### **1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JANVIER 2025**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du jeudi 16 janvier septembre 2025 avec toutefois les rectificatifs suivants :

- Création du poste d'adjoint administratif, il s'agit en réalité d'un poste de rédacteur.
- Modification de la délibération concernant le classement des voies communales : « décide d'établir la liste des voies qui n'ont plus d'utilité afin de les déclasser pour les faire passer dans le domaine privé de la commune ».
- Correction sur le résultat des votes qui sont de « 1 contre et 12 pour » et non « 1 contre 13 pour ».

#### **2°) POINT SUR L'URBANISME**

Monsieur le Maire fait un point sur les dossiers d'urbanisme traités depuis la dernière réunion du conseil municipal, soit :

- 3 certificats d'urbanisme
- 2 déclarations d'intention d'aliéner
- 1 déclaration préalable
- 1 permis de construire

#### **3°) MOUVEMENT DE LA POPULATION**

M. le Maire fait part des mouvements de populations qui ont été constatés :

- 2 naissances
- 1 décès

M. le Maire rappelle à l'assemblée l'importance de signaler en mairie tous mouvements de population pour la mise à jour constante du fichier population et du fichier de facturation des ordures ménagères, que la commune doit compléter régulièrement, deux fois par an. Un départ ou une arrivée dans un foyer a des conséquences sur la facturation.

#### **4°) SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions des associations, depuis la dernière réunion de conseil municipal.

Le conseil municipal à l'unanimité octroie une subvention :

- 50€ à la MFR de Saligny sur Roudon

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, refuse l'attribution d'une subvention aux associations AMAELLES et DOJO 71.

#### **5°) CONTRIBUTION AGENCE DE L'EAU**

Monsieur le Maire présente la décision de l'agence de l'eau fixant les montants d'une taxe sur la performance des systèmes d'assainissements collectifs. La taxe s'élèvera à 0.084€ / m3 consommé. Il convient de se prononcer sur la prise en charge financière de la commune de l'ensemble de cette taxe ou la refacturation aux usagers.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la refacturation de la taxe aux usagers.

#### **6°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Monsieur le Maire présente l'état des comptes de gestion du budget principal et du budget assainissement de l'année 2024.

**Sur le budget principal le résultat de l'année 2024 permettra un report d'excédent de 1 251 266,07€  
Sur le budget assainissement le résultat de l'année 2024 permettra un report d'excédent de 34 179,84€**

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et les membres du conseil procèdent au vote de l'approbation des comptes de gestion.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les comptes des gestion, conformes aux comptes administratifs.

#### **7°) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs du budget principal et du budget assainissement de l'année 2024.

Sur la section investissement du budget principal, le résultat est négatif :

Excédent 2023	43 002, 47€
Dépenses réalisées en 2024	129 580, 77€
Recettes 2024	55 044, 22€
<b>Résultat 2024</b>	<b>-31 534, 08€</b>

Sur la section fonctionnement du budget principal, le résultat est positif :

Excédent 2023	1 272 920,43€
Dépenses réalisées en 2024	571 571,47€
Recettes 2024	581 451, 19€
<b>Résultat 2024 reporté sur 2025</b>	<b>1 282 800 ,15€</b>

**Excédent reporté sur l'année 2025 après affectation du résultat est de : 1 282 800 ,15€ – 31 534,08€ = 1251 266, 07€**

Sur la section investissement du budget assainissement, le résultat est positif :

Excédent 2023	36 041, 32€
Dépenses réalisées en 2024	84 276, 29€
Recettes 2024	54 904, 62€
Recettes reportées	170 000, 00€
Dépenses reportées	170 000, 00€
<b>Résultat 2024 reporté sur 2025</b>	<b>6 669, 65€</b>

Sur la section fonctionnement du budget assainissement, le résultat est positif :

Excédent 2023	31 022, 41€
Dépenses réalisées en 2024	47 832, 78€
Recettes 2024	50 990, 21€
<b>Résultat 2024 reporté sur 2025</b>	<b>34 179, 84€</b>

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et les membres du conseil procèdent au vote de l'approbation des comptes d'administratifs.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les comptes administratifs, conformes aux comptes de gestion de la trésorerie.

#### **8°) AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivants :

Budget principal

Déficit d'investissement : 31 534, 04€

Affectation du résultat à l'article 1068 : 31 534, 08€

Résultat reporté sur la section de fonctionnement 2025 : 1 282 800, 15€

#### **9°) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales, appliqués en 2024 et propose de conserver les mêmes taux pour l'année 2025.

Taxe foncière sur les propriétés bâties 2024	29,33%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 2024	32,58%
Taxe habitation sur les résidences secondaires 2024	3,29%

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'application des taux d'impositions 2024 sur l'année 2025 sans augmentation.

#### **10°) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2025**

Monsieur le Maire présente la maquette budgétaire établit en commission finances le 6 février dernier. Il rappelle que la maquette a été adressée par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal le 14 mars et précise que ladite maquette a été validée par la trésorerie avant d'être soumise au vote de l'assemblée, ce jour.

Aussi, il attire l'attention des membres présents sur l'augmentation des postes budgétaires en fonctionnement et en investissement sur le budget principal ; avec l'embauche d'une nouvelle secrétaire de mairie et la création d'un poste d'adjoint technique saisonnier durant l'été 2025, les travaux du bâtiment situé sous la mairie, la réfection d'une partie de la voirie sur la commune, la participation financière de la commune à la réfection du Pont de Collayot et l'achat d'un broyeur.

#### **BUDGET PRINCIPAL 2025**

<b>Section fonctionnement</b>	<b>1 750 810, 07€</b>
<b>Section investissement</b>	<b>604 534, 08€</b>

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, la répartition budgétaire du budget principal 2025.

### **11°) VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025**

Monsieur le Maire présente la maquette budgétaire établit en commission finances le 6 février dernier. Il rappelle que la maquette a été adressée par mail à l'ensemble des membres du conseil municipal le 14 mars et précise que ladite maquette a été validée par la trésorerie avant d'être soumise au vote de l'assemblée, ce jour.

Les travaux d'investissement de la station d'épuration, débutés l'année dernière s'achèveront sur 2025.

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025**

<b>Section fonctionnement</b>	<b>74 947, 84€</b>
<b>Section investissement</b>	<b>203 768€</b>

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, la répartition budgétaire du budget annexe assainissement 2025.

### **12°) AUTORISATION MOUVEMENTS DE CREDITS**

Par suite du passage à la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est possible d'autoriser Monsieur le Maire de pouvoir procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels.

Cette mesure permet une gestion plus efficace et rapide du budget en autorisant les mouvements de crédits entre chapitre et donc l'engagement des dépenses, sans attendre le conseil municipal suivant.

Les membres, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits nécessaires à la bonne gestion de la collectivité à hauteur de 7.5% du budget du chapitre considéré.

### **13°) FOND DE CONCOURS TRAVAUX DU PONT DE COLLAYOT**

La communauté de communes du Grand Charolais a fait procéder à la réfection du Pont de COLLAYOT, pont reliant les communes de Vitry-en-Charollais et Saint-Léger-Lès-Paray.

Le plan de financement des travaux prévoyait la participation financière des deux communes à hauteur de 55% du montant total des travaux, le reste étant pris en charge par la communauté de communes. Ainsi, le fonds de concours de notre commune s'élève à 23 903, 28€ soit 22,5% de la dépense totale.

Le conseil municipal approuve la participation financière de la commune aux travaux de réfection dudit Pont et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes.

### **14°) RETROCESSION DE LA PARCELLE N°416 EN VUE DE CREER UNE SERVITUDE D'ECOULEMENT DES EAUX**

Afin d'aménager un accès à la parcelle 572 (secteur Les Plaines) et créer une servitude d'écoulement des eaux, la commune s'est portée acquéreur d'une bande de terrain sur la parcelle 416.

La participation financière de la commune sera limitée aux frais de bornage de la parcelle 416 et aux frais de notaire afférents à l'acquisition.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve la participation financière de la commune aux frais afférents à l'acquisition de la parcelle 416 (bornage et frais notariés) et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et à engager les dépenses correspondantes.

### **15°) INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE AUX AUSSUPES**

À la suite de l'installation de panneaux photovoltaïques aux ASSUPES sur la toiture d'un bâtiment agricole.

Le SDIS a demandé le renforcement de la protection incendie.

Le devis d'installation s'élève à 3 713, 36€ TTC. Il est proposé une participation financière de la commune à hauteur de 50% du montant des travaux, soit 1856, 68€, l'autre moitié sera financée par le propriétaire du bâtiment.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve la participation financière de la commune à l'installation d'un poteau incendie et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes.

### **16°) MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou palier à une absence éventuelle d'un agent, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique à temps plein (35h/semaine). En cas de besoin, la collectivité pourra procéder à un recrutement immédiat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, approuve la mise à jour du tableau des effectifs et la création d'un emploi saisonnier, et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un adjoint technique en cas de besoin.

### **17°) RETROCESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE N° 213 SITUEE AUX PLAINES PRES DE LA VOIE COMMUNALE VC N° 2**

Dans le cadre du bornage d'une parcelle, il est apparu que la parcelle N°213 englobait une partie de la voie communale VC N°2. Il a été convenu avec le propriétaire de ladite parcelle une rétrocession de la partie de la voie communale.

La participation financière de la commune sera limitée aux frais de notaire afférents à l'acquisition.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve la participation financière de la commune aux frais afférents à l'acquisition, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et engager les dépenses correspondantes.

### **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

↳ La commune s'est vue attribuer le 3<sup>ème</sup> prix en récompense du concours « Villes et villages fleuris de Saône-et-Loire 2024 ». Un chèque d'une valeur de 346€ a été remis à la commune ainsi qu'un bon d'achat d'un montant de 40€.

↳ Travaux d'aménagement/transformation du local situé sous la mairie :  
Une première réunion de chantier s'est déroulée le 26 mars dernier. Le début du chantier est prévu mi-avril 2025 et s'étendra jusque fin octobre 2025. Toutefois, il est nécessaire de faire réaliser un diagnostic amiante avant travaux. Un devis a été demandé à la société IMMOBILIS DIAGNOSTIC de Paray-le-Monial.

↳ Sinistre grêle de juin 2022 : les travaux de réfection de la toiture de la salle des fêtes touchent à leurs fins, l'ensemble des factures a été adressé à l'assurance.  
L'entreprise DA SILVA doit cependant réintervenir pour remplacer quelques dalles en plafond de la salle des fêtes qui avaient été tâchées à la suite des intempéries.

↳ Assainissement collectif rue du Bois de Paray :  
Les travaux se terminent, il reste à connecter les pompes et à planter les roseaux.

↳ Travaux de voirie 2025 :

Le marquage a été réalisé, cependant quelques affaissements ont été constatés depuis le recensement réalisé fin 2024.

↳ Travaux lotissement et RD 248 :

Les travaux ont débuté.

↳ FAIR 2025 (Fond d'Aide à l'Investissement Rural)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recenser les travaux/investissements éligibles au FAIR avant le prochain conseil.

↳ PETR Paiement à l'acte :

Comme évoqué lors de la séance de conseil municipal du 16 janvier dernier, les actes d'urbanisme et l'instruction des dossiers par le PETR donneront lieu à facturation.

Monsieur le Maire apporte un éclairage supplémentaire quant à la possibilité de ne pas adhérer à ce service. La commune restera effectivement libre d'instruire ces dossiers elle-même, cependant au regard du PLUi prochainement en vigueur et la multiplication des normes et règles d'urbanisme en découlant, il est préférable d'adhérer au service.

↳ PLUi :

Le vote d'adoption du PLUi aura lieu le 14 avril prochain à la communauté de communes.

Les communes devront délibérer avant fin juin 2025.

↳ Analyse vitesse Rue de Laveau :

Le radar pédagogique a été installé rue de Laveau. L'analyse des résultats a démontré un nombre de passages de 2385 sur la période du 3 au 14 mars 2025 soit environ 217 passages par jour. La vitesse moyenne est de 48km/h.

D'après les résultats, il n'y a pas de nécessité d'abaisser la vitesse dans cette rue, seul 4 véhicules ont été contrôlés à une vitesse comprise entre 80 et 90 km/h.

↳ Travaux d'entretien sur la commune :

L'équipe technique a réalisé plusieurs travaux en régie, dont la réfection de l'escalier rue des Roses/Impasse des Genêts, le déplacement et la remise en peinture de bancs, la réparation des jeux de l'aire de jeux et le bétonnage d'une partie de l'entrepôt.

↳ Présentation du SIVU Refuge Fourrière :

Réunion prévue le 3 avril.

↳ Manifestations :

Courses cyclistes le 1<sup>er</sup> mai

Cérémonie du 8 mai à 11h aux monuments aux Morts.

↳ Elections 2026 –

La fin du panachage et l'obligation de parité des listes ont été votés par le Sénat.

Le scrutin de liste devrait donc se généraliser à toutes les communes dès les élections municipales de 2026, sans panachage possible et avec une obligation de parité si le projet est adopté par l'Assemblée Nationale.

Les listes devront être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

↳ La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu en juin pour répondre aux obligations de délibération sur la mise en application du PLUi.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.

La secrétaire de séance,  
Mme PASCAL CHRISTELLE



Le Maire,  
Éric BOURDAIS

